

DÉCISION DG n°2016-69 du 22 FEV. 2016

portant nomination auprès du Groupe de travail « interactions médicamenteuses » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2016-41 du 22 février 2016 portant création du groupe de travail « interactions médicamenteuses » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du groupe de travail « interactions médicamenteuses » à compter du 22 février 2016, pour une durée de trois ans :

Mme BAGHERI (Haleh)  
M. BRANGER (Eric)  
M. CHOUCHANA (Laurent)  
Mme DEBRUYNE (Danièle)  
Mme DISSON-DAUTRICHE (Anne)  
Mme GAUTIER (Sophie)  
Mme GOURAUD (Aurore)  
Mme LAGARCE (Laurence)  
Mme POLARD-RIOU (Elisabeth)  
Mme SIMON (Catherine)  
Mme TEBACHER-ALT (Martine)  
M. VAILLOUD (Jean-Marie)

**Article 2** : La Directrice de l'évaluation est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 22 FEV. 2016

François HEBERT

Directeur général adjoint